

COMMUNE DE TOUFFLERS
Canton de Lannoy



Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie
Juin 1995

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Présentation	5
Le centre	6
La départementale 206	8
La voie de contournement	10
Les promenades	12
Bibliographie	14

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes (voir tableau les étapes de la décisions).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (historique, comptage automobile, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'École des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

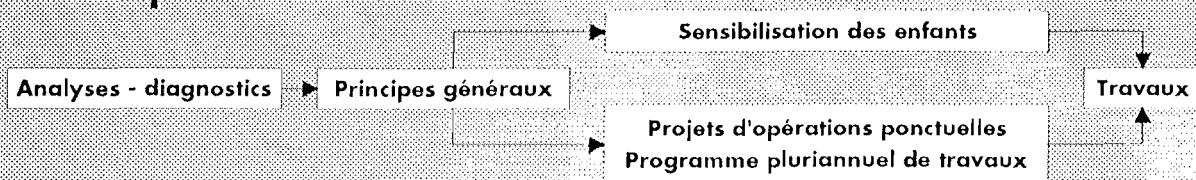
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée, voire l'A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

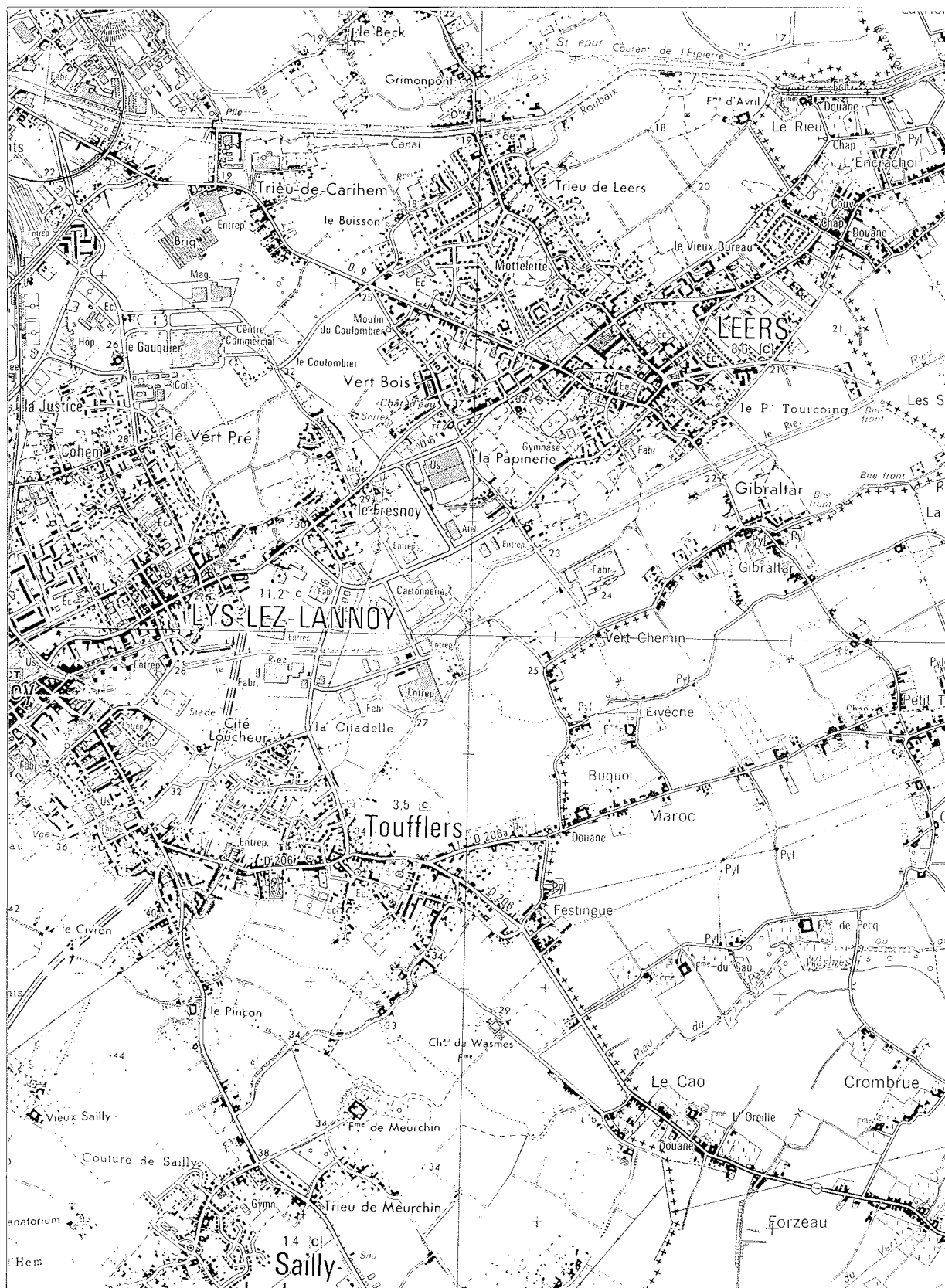
Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

Les étapes de la décision.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Territoire communal



D'après carte IGN 1/25000

Présentation

En limite de la frontière belge, la commune de Toufflers est située à l'est et dans le prolongement immédiat de la conurbation de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Elle a subi les conséquences de ce voisinage et vu, en particulier, sa population augmenter rapidement passant de 2500 habitants en 1970 à 3600 aujourd'hui avec une progression très sensible entre 1970 et 1982.

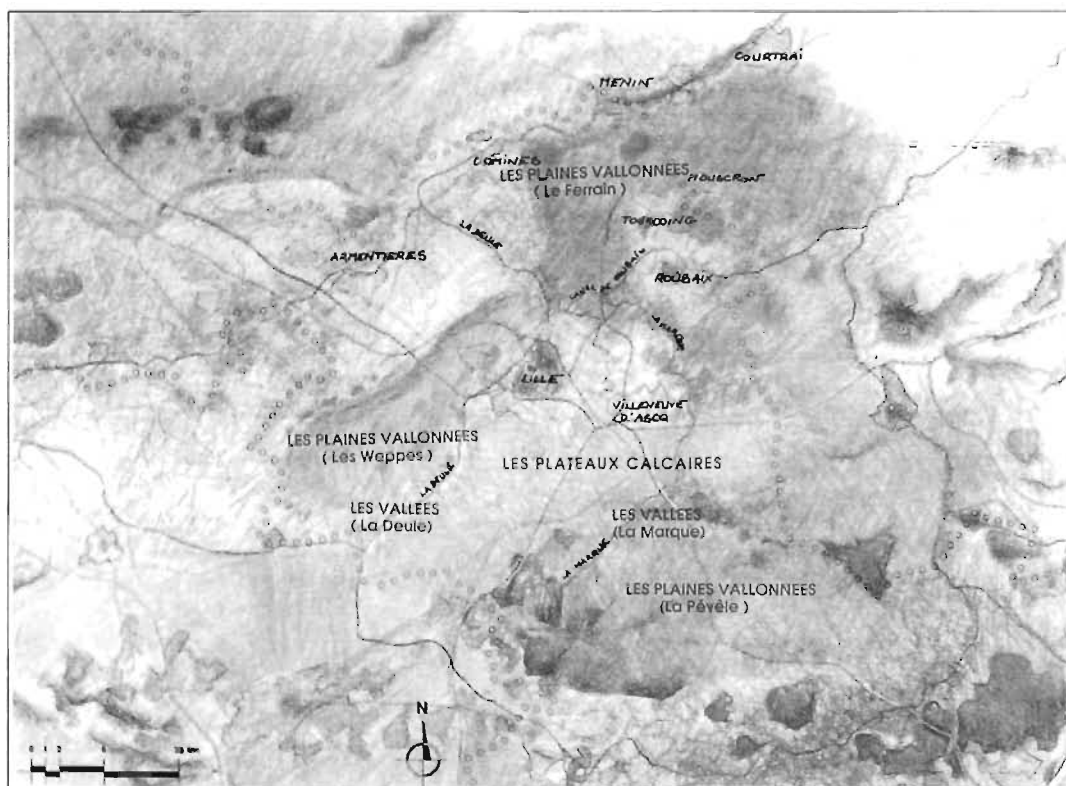
La croissance urbaine s'est faite par juxtaposition successive de lotissements sans qu'aucun schéma urbanistique d'ensemble ne vienne gérer cette évolution.

Avec sa place et son église, le centre ancien a perdu peu à peu de ses anciennes fonctions.

Les opportunités foncières ont permis la construction de nouveaux équipements au fur et à mesure de l'émergence de nouveaux besoins sans qu'une réelle centralité ait pu se reconstituer autour d'eux.

Une zone d'activité s'est développée au nord sans générer de nuisance particulière.

Le sud du territoire communal a en revanche pu conserver son identité rurale et certains traits caractéristiques du Ferrain, ceux-ci offrent à la commune les éléments d'un paysage de grande qualité à valoriser.



Aujourd'hui, la pression de la Métropole est toujours forte. L'Avant-Projet de S.D.A.U. prévoit un certain nombre d'évolutions qui, bien gérées, pourront permettre de requalifier l'espace communal et d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants de Toufflers. C'est ce à quoi devra s'employer l'étude à venir.

Le centre

Symboliquement représenté par la place de l'église, le centre est aujourd'hui éclaté en plusieurs espaces : la rue de Roubaix pour les commerces, le parking de la salle des sports pour les fêtes publiques, le parvis de l'église pour les mariages.

Autrefois centre incontesté du village, la place de l'église offre aujourd'hui une image désolée due en particulier à une batterie de garages qui occupe toute une longueur de la place.



Cette place n'est plus à l'échelle de la commune actuelle. Par ailleurs, l'aire de stationnement (75 places) située face à la salle de sports n'offre pas l'image conviviale que l'on attend d'une place publique, elle crée au contraire une béance dans l'espace urbain en se confrontant à l'échelle plus modeste des constructions individuelles voisines et à l'échelle intimiste de la place de l'église.

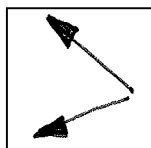
La Commune est propriétaire dans le secteur de plusieurs immeubles dont certains sont frappés d'alignement. Elle pourrait à moyen terme faire l'acquisition d'autres propriétés d'un grand intérêt.

De nombreux équipements publics (salle de sports, écoles, restaurant scolaire, parkings, centre social...) sont situés dans un petit rayon autour de l'église. Aussi c'est moins l'éclatement géographique des équipements qui est à souligner que l'absence de continuités et de liens entre ces équipements.

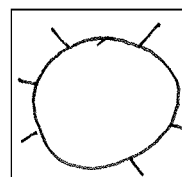
Certains d'entre eux sont par ailleurs vétustes (agence postale et centre social dans un bâtiment de la guerre 14-18, maternelle en partie installée dans deux préfabriqués situés sur un terrain privé), d'autres bâtiments ne répondent plus aux besoins actuels (le restaurant scolaire accueille 310 enfants alors qu'il avait été conçu pour 50). De nouveaux besoins apparaissent (une étude historique de la commune est en cours, elle pourrait donner lieu à une petite exposition permanente dont le siège n'est pas encore déterminé).



Propriétés communales
actuelles ou à venir



Liaisons vers les quartiers
existants ou futurs



Requalification du centre-
ville et liaison entre les
équipements

Les quelques commerces de proximité restants risquent de disparaître alors même que regroupés et bien situés, ils pourraient se développer et provoquer de nouvelles installations (restaurant par exemple si la Commune parvient à valoriser son identité rurale).

En conclusion, les problèmes que présentent certains équipements communaux, l'absence de centralité, les projets de développement et les opportunités foncières qui s'offrent dans le centre justifient qu'une étude fine de l'ensemble des équipements ainsi qu'un plan de restructuration du centre soit étudié.

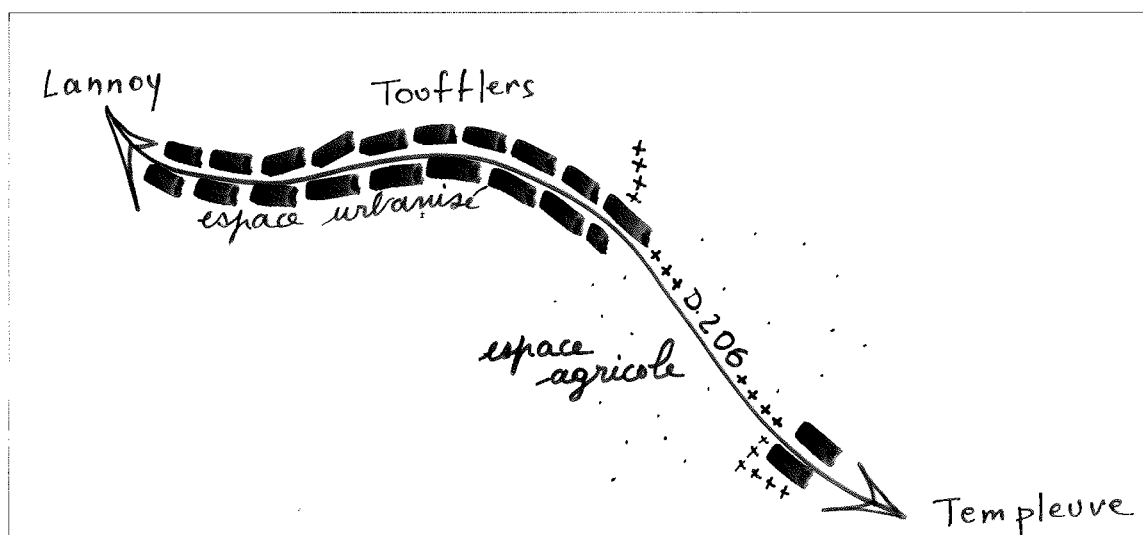
Des scénarios et des propositions schématiques mais chiffrés permettront à la Municipalité de choisir la forme qu'elle entend donner à la requalification du centre, en fonction d'un échancier raisonnable et des possibilités offertes par le budget communal.

La départementale 206

La Départementale 206 est la colonne vertébrale de Toufflers. La réalisation de l'antenne sud de Roubaix a considérablement augmenté la circulation sur cette départementale, en particulier en raison du trafic poids lourds.

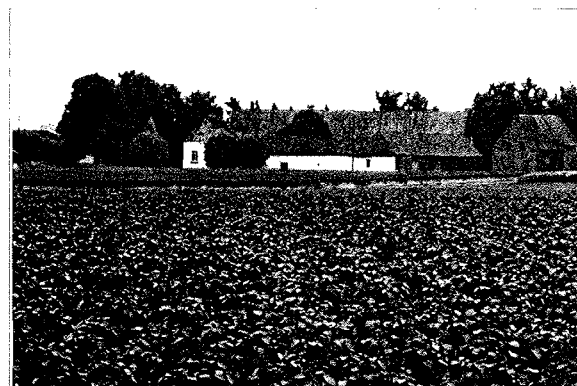
Cette voie doit néanmoins continuer à jouer son rôle de liaison entre les quartiers et les équipements de la commune. Aussi le ralentissement des véhicules est-il considéré comme une priorité par la Municipalité en attendant une voie de liaison avec la Belgique plus au nord (cf. Avant-Projet SDAU).

Par ailleurs, la départementale 206 bénéficie d'un environnement agricole très intéressant au niveau de la frontière. Ce caractère est appelé à perdurer (cf. Avant-Projet SDAU).

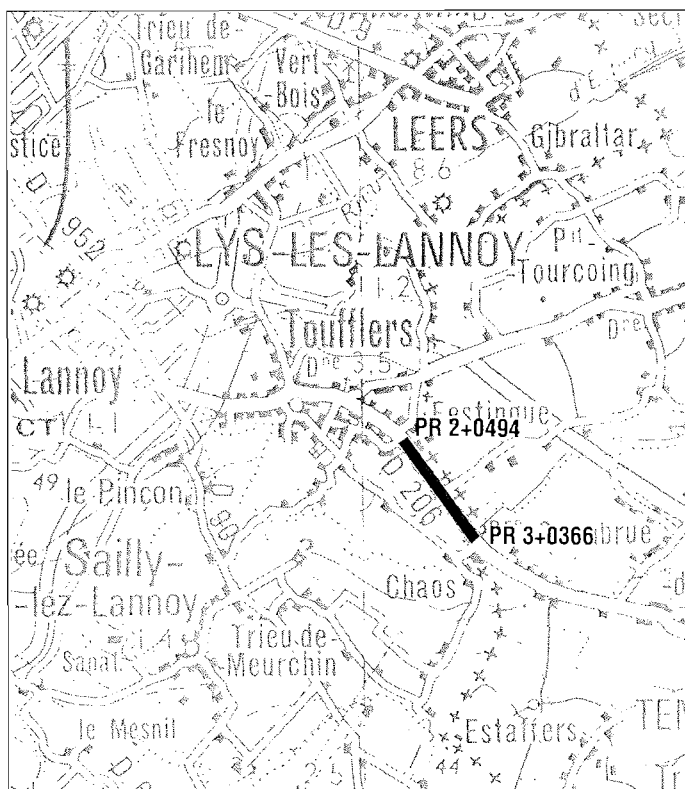


La prise en compte de ce caractère dans les aménagements futurs peut aider à renforcer l'image verdoyante de la commune, située à l'extrémité nord du poumon vert de la vallée de la Marque.

Aujourd'hui, l'agressivité des panneaux publicitaires et la médiocrité des alignements de poteaux viennent rompre les vues sur le paysage bucolique du côté français, et en particulier sur la ferme dite "Château de Wasmes", installée sur le site d'une ancienne motte féodale inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.



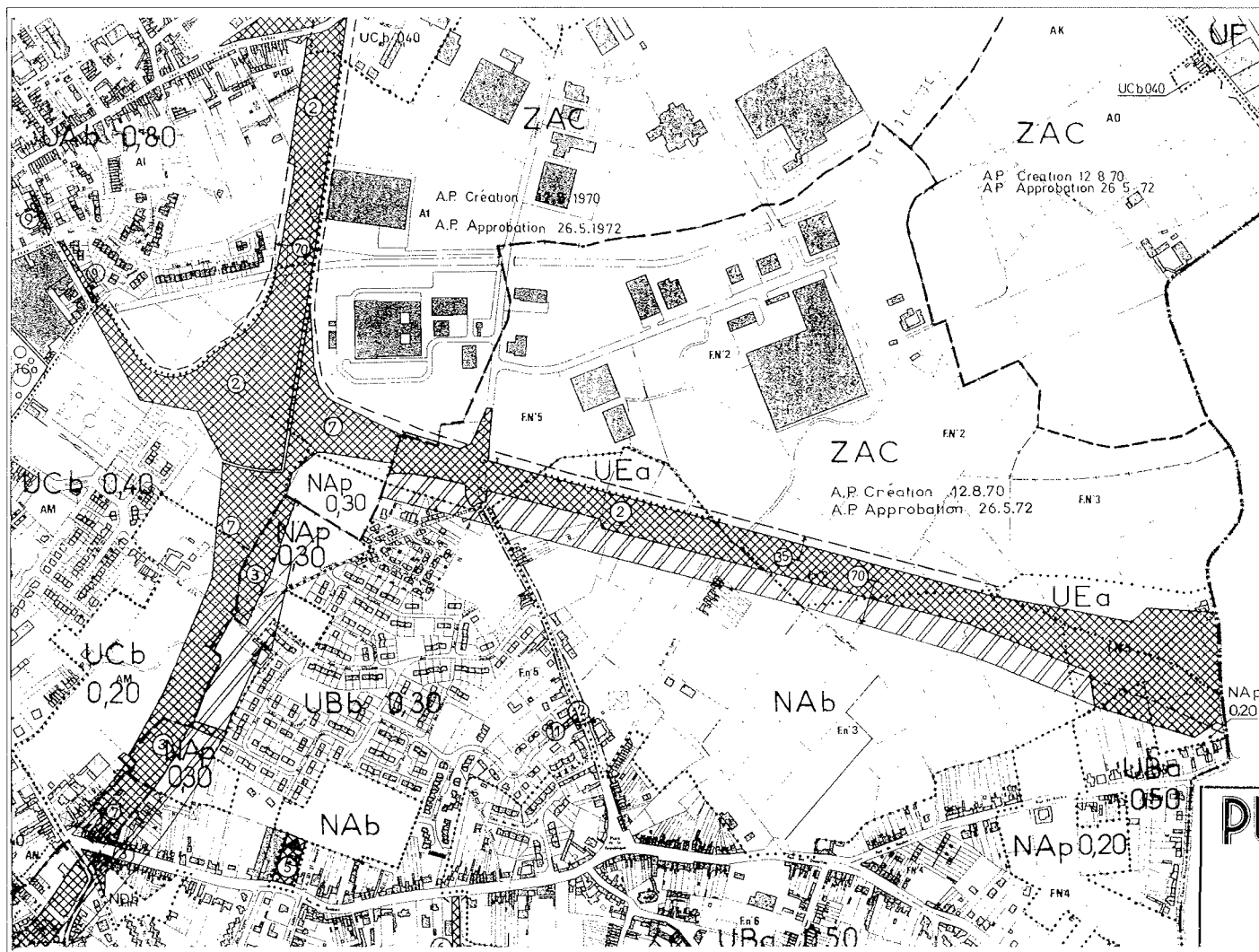
L'aménagement d'un tronçon de la voie en entrée d'agglomération est prévu dans le Plan Routier Départemental 1994-1998. Il devra être cohérent avec la politique "Entrée de France" initiée par le Conseil Général. (Direction de la Voirie et des Infrastructures).



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré établi en concertation avec les services de la voirie du Conseil Général et les autorités belges permettra d'établir un projet sur l'ensemble de la départementale 206 avant une mise en œuvre partielle sur certains tronçons.

La voie de contournement

Une voie de jonction entre l'antenne sud de Roubaix et l'autoroute A17 en Belgique est prévue au nord de Toufflers entre la zone industrielle et la zone urbaine (cf. Avant-Projet SDAU).



Cette voie concerne uniquement la commune de Toufflers pour ce qui intéresse le territoire français. Elle créera une nouvelle "Entrée de France" susceptible de véhiculer une image plus ou moins positive de notre département.

Cette voie constitue aussi un enjeu essentiel pour l'image et le développement de Toufflers. Il faut qu'elle soit un véritable outil de requalification des espaces traversés. C'est pourquoi, il est d'ores et déjà nécessaire de s'interroger sur plusieurs problèmes liés à sa réalisation :

- l'impact de la zone industrielle depuis cette future voie et les moyens d'améliorer les vues "arrières" de cette zone,
- les caractères de cette future voie et les liaisons ou les coupures qu'elle générera selon son tracé et son aménagement,
- l'impact de la voie sur les zones à urbaniser et en particulier les liens entre la voie et ces zones puis entre ces zones et le centre.



Des croquis et des schémas d'intention sur ce secteur permettront à la Municipalité de mesurer les enjeux de chacune des solutions envisagées. Ces solutions doivent être étudiées en cohérence avec le projet belge pour assurer l'unité de l'ensemble. Les résultats de l'étude permettront à la Municipalité de jouer efficacement son rôle d'interlocuteur lors de la mise en place du projet de voie de contournement.

Les promenades

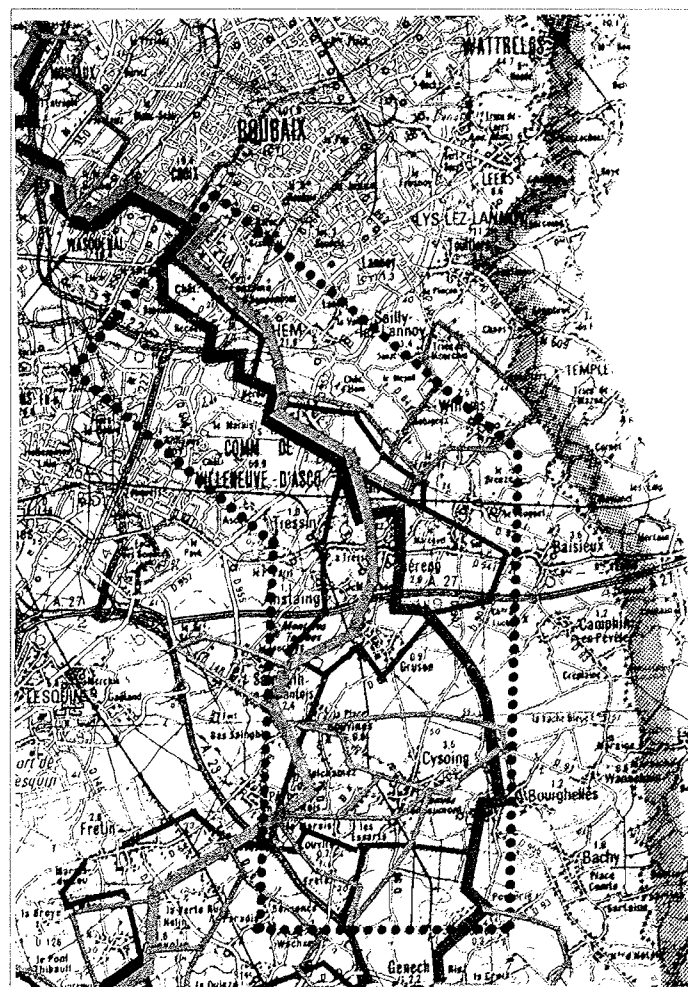
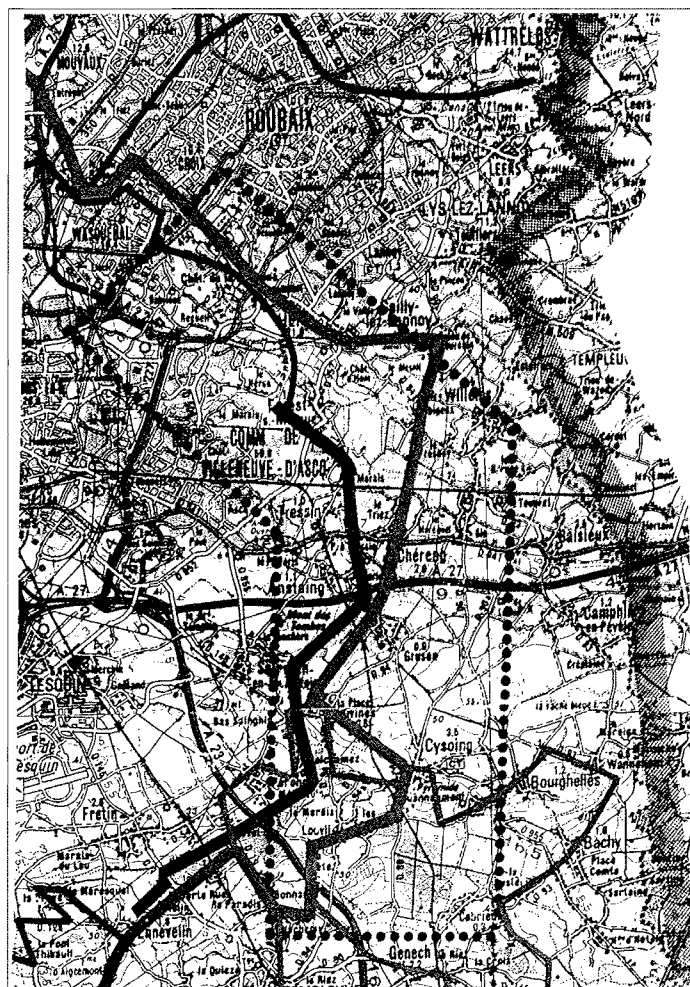
L'Avant-Projet de S.D.A.U. prévoit de développer une zone à vocation agricole et de loisirs "verts" à partir des espaces de prairies et de bois qui entourent la Marque.

Cette zone prend naissance au sud de la commune de Toufflers autour de la ferme dite "Château de Wasmes".

La proximité d'un vaste espace verdoyant au sud de la commune est un atout important pour le cadre de vie des habitants de Toufflers, en liaison directe par le nord avec une conurbation très dense.

Cet atout doit être valorisé. Des chemins de liaison rejoignant à Sailly-lez-Lannoy les chemins inscrits au plan départemental de randonnées doivent être aménagés.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.



••• Zone d'intervention espace naturel sensible

Transdépartementales

▨ Cycliste

▬ Canoë Kayak

••• Zone d'intervention espace naturel sensible

Transdépartementales

▨ Pédestre

▬ Equestre

Des boucles de promenades internes à la commune doivent être réalisées par la valorisation des ruelles existantes ou par la création de nouvelles voies piétonnes à l'occasion de la restructuration du centre et de l'ouverture des zones NA à l'urbanisation.

La liaison piétonne des principaux équipements, en particulier des écoles, peut permettre de résoudre en partie les problèmes de sécurité liés à la circulation automobile.

Les voies piétonnes actuelles sont utilisées malgré les interdits par des cycles motorisés qui détournent la vocation initiale de ces voies tout en générant des nuisances importantes pour les usagers et les riverains.

Des solutions spécifiques à ces problèmes devront être apportées dans les projets d'aménagement.



Des schémas de principe sur les zones à structurer ainsi que des esquisses chiffrées sur les voies existantes permettront à la Municipalité de réaliser progressivement un vaste plan d'ensemble sur la totalité de la commune.

Bibliographie

**Avant-Projet du Schéma Directeur de
Développement et d'urbanisme de la
Métropole lilloise**

**Trame Verte - Politique du Paysage
Conseil Général du Nord**

**Plan Départemental des Itinéraires des
Randonnées
Conseil Général du Nord**

Equipe permanente attachée au secteur :

<i>Architecte</i>	<i>Fanny Frigout</i>
<i>Ecologue</i>	<i>Ahmed Rebaï</i>
<i>Paysagiste</i>	<i>Jean-Marc Le Moing</i>
<i>Assistant d'étude</i>	<i>Didier Escheric</i>
<i>Secrétariat</i>	<i>Monique Dhoedt</i>

Ce document a été réalisé par

<i>Architecte</i>	<i>Fanny Frigout</i>
<i>Secrétariat</i>	<i>Monique Dhoedt</i>